

INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de : IRREVILLE informe qu'une procédure de reprise des tombes en déshérence va être engagée au cimetière communal.

La liste des tombes concernées est visible à l'entrée principale du(des) cimetière(s) et à la Mairie.

Les familles, concernées par ces tombes, sont invitées à se présenter à la réunion publique et aux constatations.

le 18/10/2023 à 09 heures 30 AU CIMETIERE

La Mairie, accompagné d'un expert mandaté et d'un officier de police judiciaire leur précisera les grands principes de la procédure, et les modalités minimums nécessaires à réaliser pour conserver les tombes concernées.